

**Déclaration de l'Albanie concernant une demande
d'augmentation du quota de thon rouge**

L'Albanie est membre de l'ICCAT depuis 2008 et s'est attachée, au cours de cette période, à s'acquitter de toutes les obligations que lui confère son adhésion à l'ICCAT. Soyez assurés qu'à l'avenir le ministère de l'Agriculture et du développement rural déploiera les efforts maximaux en ce sens afin que l'activité de pêche de thon rouge se poursuive de manière durable et conformément aux Recommandations de l'ICCAT et aux instruments internationaux applicables.

Le quota actuel est trop faible et, par conséquent, ne favorise pas les investissements dans le secteur, que ce soit pour la capture ou l'élevage de thonidés. L'Albanie dispose du plus faible quota de thon rouge en Méditerranée. Ce quota actuel ne permet pas à notre ferme de thons d'être efficace et performante.

Au nom du gouvernement albanais, j'ai l'honneur de solliciter une augmentation significative du quota de thon rouge pour l'Albanie. Dans les circonstances actuelles où les mesures de gestion fructueuses adoptées par l'ICCAT ont conduit à une tendance à réviser le TAC, nous espérons et souhaitons que notre demande reçoive une réponse positive et un fort soutien de l'ICCAT et des autres CPC.

Compte tenu de la dimension économique de la pêche et de l'élevage du thon rouge, l'Albanie, en tant que pays en développement, considère que cette activité est un domaine qui peut créer la prospérité et des emplois, contribuant à la croissance de l'économie nationale.